



MOBILIS – Angers

12 juin 2023

*Le Vade-mecum de
l'achat public de
livres à l'usage des
bibliothèques*

1. Qu'est-ce que le *Vade-mecum* ?

- **Guide publié par le ministère de la culture destiné à accompagner les professionnels des bibliothèques et les services achats des collectivités à chaque étape de la passation d'un marché public de livres.**

- **Il représente une réponse à plusieurs besoins :**
 - Réunir en un seul endroit toutes les informations relatives à la commande publique de livres,
 - Délivrer une information fiable et exhaustive,
 - Servir de base de dialogue entre les acheteurs et les fournisseurs, pour une meilleure compréhension mutuelle,
 - Sensibiliser les acheteurs à leur rôle dans le maintien d'un réseau dense et diversifié de détaillants de livres sur le territoire national.

1. Qu'est-ce que le *Vade-mecum* ?

- **Première édition en 2011,**
- **Deuxième édition en 2018, prenant en compte le relèvement de seuil particulier pour l'achat de livres non scolaires au dessus de 90 000 € HT**
- **Troisième édition en 2023 :**
 - Nouvelle mise en page pour plus de lisibilité,
 - Des schémas et de la couleur,
 - Plan légèrement modifié,
 - Les références actualisées au code de la commande publique de 2019,
 - Des compléments sur des sujets suscitant des difficultés et des ajouts sur des sujets émergents.

1. Qu'est-ce que le *Vade-mecum* ?

■ Nouveautés :

- Point sur la commande publique et les considérations environnementales (loi AGEC...),
- Marchés publics et inflation (modifications de prix pendant l'exécution du contrat),
- Tableau synthétique des procédures,
- Tableau synthétique de la procédure sans publicité ni mise en concurrence,
- Références actualisées au code de la commande publique de 2019.

1. Qu'est-ce que le *Vade-mecum* ?

- **Table des matières :**
 - Les points essentiels à retenir,
 - Des informations sur le fonctionnement de la chaîne du livre et le cadre normatif du secteur (lois sur le prix fixe, livre numérique, droit de prêt),
 - Des éléments sur les grands principes de l'achat public,
 - Six chapitres consacrés à chacune des étapes de la passation d'un marché, de la préparation jusqu'à l'exécution.
- **Des renvois aux ressources de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances (liens hypertextes).**
- **Des conseils et préconisations dans le respect de l'autonomie des acheteurs publics.**

2. Comment a-t-il été élaboré ?

- **Fruit d'un travail collaboratif entre le ministère de la culture et :**
 - Les professionnels du secteur :
 - Associations de bibliothécaires (ABF, ABD, ADBGV, ADBU)
 - L'Association des acheteurs publics (nouveau 2023),
 - Le SLF.
 - Les structures interprofessionnelles et institutions :
 - Le CNL,
 - La SOFIA,
 - La FILL.
- **A bénéficié d'une relecture de la part de la direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'économie et des finances, en charge du cadre juridique de la commande publique.**

3. A quoi sert-il ?

▪ Pour les bibliothécaires :

- Source d'informations sur le droit de la commande publique et sur le fonctionnement de la chaîne du livre,
- Utile autant lors de la préparation d'un marché que lors de son exécution au quotidien,
- Document de référence permettant de nourrir le dialogue avec le service chargé des achats de la collectivité (faire valoir la validation par la DAJ et l'Association des acheteurs publics),
- Permet de s'appuyer sur des références précises et actualisées :
 - Liens hypertextes vers Légifrance
 - Et fiches DAJ.

3. A quoi sert-il ?

▪ Pour les bibliothécaires :

- Met en lumière plusieurs bonnes pratiques et les écueils à éviter :
 - Construction des lots (nombre de lots, montants max et min,...)
 - Demandes de services annexes,
 - Définition des critères d'attribution et pondération,
 - Elaboration des clauses d'exécution,
 - Fixation des rubriques du mémoire technique...

- Propose des conseils dans le respect de l'autonomie des acheteurs publics.

3. A quoi sert-il ?

▪ Pour les libraires :

- Donne des clés pour mieux comprendre les procédures de la commande publique et les droits des candidats et des titulaires des marchés,
- Permet de connaître les attentes et les contraintes des bibliothèques,
- Permet de décrypter et maîtriser le langage utilisé dans les documents de consultation...
- ... pour mieux répondre aux besoins de la bibliothèque et optimiser ses chances de remporter le marché !